

A PROPOS DE LIVRES DE PRIX

Donnons à nos écoliers des Œuvres Canadiennes.

Au mois de mai dernier (1910), j'écrivais une série d'articles, au cours desquels j'exprimais quelques-unes des raisons qui doivent particulièrement nous engager à faire aux auteurs de chez nous une place plus large dans nos distributions de prix à nos écoliers.

Depuis, je constate avec plaisir que l'idée fait du chemin, qu'elle rencontre de plus en plus l'approbation de tout le monde, qu'elle a même provoqué déjà des résultats pratiques et des plus encourageants.

Cette question n'est pourtant pas nouvelle.

D'autres avant moi s'en sont, en effet, occupés.

Que l'on me permette donc de rapporter ici ces précieux témoignages.

C'est tout d'abord M. Joseph Tassé, l'auteur des "Canadiens de l'Ouest," qui écrit, en 1872, ce qui suit :

"Je suis d'avis qu'un des meilleurs moyens d'accélérer la vente des ouvrages canadiens qui méritent cet honneur, serait de les donner en prix dans nos maisons d'éducation. Je ne demande pas qu'on exclue les ouvrages publiés en Angleterre et en France, mais qu'on encourage davantage les livres canadiens."

"Le rapport de l'instruction publique pour 1868 et 1869 constate, par exemple, que 6,199 volumes ont été donnés en prix par l'intermédiaire des inspecteurs d'écoles. On n'a donné sur ce nombre que 720 livres canadiens, et la plupart n'étaient pas littéraires mais pédagogiques. Au lieu d'acheter 5,561 volumes de la "Bibliothèque de l'Enfance," n'eût-il pas mieux valu faire imprimer une édition à bon marché de quelques-uns de nos ouvrages canadiens et les donner en récompense ?

"Notre pays compte des centaines de collèges, couvents, académies et autres maisons d'enseignement. Chacune de ces institutions donne bon nombre de prix tous les ans et plus de 15,000 volumes doivent s'écouler ainsi. Cependant les ouvrages canadiens y sont à peu près inconnus. Si toutes ces institutions donnaient tous les ans des livres canadiens en prix, nos arrivations avant longtemps à un magnifique résultat. Des milliers d'ouvrages au lieu d'encombrer les tablettes de nos librairies s'écouleraient ainsi, et on encouragerait les auteurs."

"Les étudiants préféreront d'ailleurs recevoir en prix des ouvrages canadiens. Car ces livres leur seront d'un intérêt immédiat. Ils leur parleront des glorieux événements dont notre pays a été le théâtre, de nos grands hommes dignes à la fois de leur admiration et de leur servir comme modèles, des besoins et des ressources du pays comme des mille faits qui se rattachent à notre existence nationale et qu'on ne saurait connaître assez bien."

"Voilà, suivant moi, un moyen très pratique d'encourager la littérature canadienne, d'une réalisation facile et que nos maisons d'éducation ne devraient pas hésiter d'adopter. Quelques-uns ont déjà pris l'initiative, mais le mouvement est loin d'être général." (1)

A son tour, Faucher de Saint-Maurice, après avoir cité dans "Choses et autres," p. 180, le passage ci-dessus, ajoute :

"Cette suggestion de l'auteur des "Canadiens de l'Ouest" mérite d'être mise en pratique, car ce n'est qu'à cette condition que le métier d'homme de lettres au Canada pourra être quelque peu rémunérateur."

Et, cependant, nous en sommes encore aujourd'hui à répéter les mêmes vœux que ces hommes de lettres distingués exprimaient il y a une quarantaine d'années environ, et cela pour le bien de nos écoliers et le bénéfice des auteurs de chez nous.

Espérons que nous sommes près, cette fois, de la réalisation de ces vœux, qui sont aussi ceux de

CANADIEN.

(La "Patrie," 4 avril 1911.)

(1) V. la "Revue de la Minerve," No 2, p. 75, année 1872,

L'Institut Canadien Français d'Ottawa.

Lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de fondation de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, en 1877, on déclara longuement sur les moyens à prendre, afin d'encourager davantage la culture des lettres parmi les nôtres.

"Parmi les moyens efficaces qui contribueront le plus à développer notre influence nationale, disait alors M. le Dr Larue, j'énumérerai les suivants :

1° La création de bibliothèques de paroisse qui auront l'effet de développer chez notre peuple le goût de la lecture — goût qui n'a pas encore acquis ;

2° La distribution en prix dans nos écoles d'ouvrages canadiens, dont le mérite est admis et reconnu ;

3° L'octroi de généreuses récompenses sous forme de médailles d'honneur ou de bourses rondelettes aux écrivains qui sortent victorieux des concours littéraires."

M. Joseph Tassé, faisant allusion au deuxième de ces moyens, s'exprima comme suit :

"M. le Dr Larue a affirmé en second lieu que la distribution en prix d'ouvrages canadiens dans nos écoles serait aussi un excellent moyen de développer la littérature. Je suis tout à fait de l'avis que l'encouragement donné aux lettres sous cette forme peut avoir les plus heureux résultats."

Dans une étude que je publiai en 1872 sur cette même question, je crus devoir recommander l'adoption d'une mesure de ce genre par le département de l'Instruction publique et par nos établissements d'éducation, et je constate avec plaisir que cette idée, qui probablement n'était pas neuve, est en bonne voie d'application."

"Il se donne au moins 25,000 volumes chaque année en prix dans les collèges, dans les couvents, dans les académies et dans les écoles élémentaires de la province de Québec, et cependant les ouvrages canadiens ne forment encore qu'une portion insignifiante de ce chiffre respectable. Personne ne demande qu'on exclue les bons ouvrages publiés en France, en Angleterre et dans d'autres pays; personne ne demande qu'on empêche la jeunesse canadienne de se familiariser avec les chefs-d'œuvre de la littérature étrangère; tout ce que l'on réclame, c'est que l'Etat, c'est que nos maisons d'éducation, c'est que nos commissions scolaires accordent une part à la littérature indigène."

Le département de l'Instruction publique a pris tout dernièrement des mesures énergiques pour donner suite à cette idée inspirée avant tout par le sentiment national, et je crois qu'il a droit aux félicitations de tous les amis des lettres. J'ose affirmer hautement que, si cette mesure est appliquée d'une manière libérale et judicieuse, si l'on veut récompenser le mérite réel tout où il se trouve, si ceux qui ont la direction des écoles savent imiter ce généreux exemple, on donnera ainsi une impulsion toute nouvelle au mouvement littéraire dans notre pays."

L'hon. M. Chauveau, ancien surintendant de l'Instruction publique, parla également dans le même sens :

"J'avais introduit, dès le commencement, dit-il, la distribution des livres en prix, par les inspecteurs, et durant les dix-huit années de mon administration, j'ai fait distribuer ainsi 166,000 volumes, dont 32,000 étaient canadiens."

C'est avec le plus grand plaisir, ajouta-t-il, que je vois augmenter le nombre des livres canadiens ainsi distribués en prix et j'espère qu'il en sera de même pour les bibliothèques de paroisses."

C'est avec le plus grand plaisir, ajouta-t-il, que je vois augmenter le nombre des livres canadiens ainsi distribués en prix et j'espère qu'il en sera de même pour les bibliothèques de paroisses."

Le même orateur fait cependant observer que les ouvrages canadiens à être ainsi distribués sont en nombre assez restreint et que de plus ils se vendent cher.